

Demande de convention de stage

Toute introduction de demande de stage doit se faire **au moins 15 jours ouvrables avant la date de début du stage** auprès du secrétariat de l'EAFCC-Uccle. La demande sera prise en considération à partir du moment où ce document sera dûment complété.

Ecrire lisiblement en majuscules

A l'attention des responsables des lieux de stage

Les établissements d'Enseignement de promotion sociale ne sont pas autorisés à exiger des étudiants un extrait du casier judiciaire (ECJ) lors de l'inscription.

L'institution ou l'entreprise qui accepte d'accueillir un étudiant en stage peut exiger la production d'un ECJ (modèle 1 ou modèle 2) s'il s'agit d'une obligation au vu de la réglementation sectorielle dont elle dépend.

Dans le cadre d'une nécessaire relation de confiance entre notre établissement et les lieux de stage, et pour éviter tout malentendu en clarifiant les conditions d'accès propres à chaque lieu de stage, pourriez-vous indiquer si vous demandez ou non un ECJ :

- OUI**
- NON**

Extrait de la Circulaire 6352 du 13/09/2017 : Demande d'un extrait du casier judiciaire lors d'une inscription dans l'Enseignement de promotion sociale.

Dans certains secteurs à risques (industries, etc.), le responsable du lieu de stage doit fournir une attestation d'analyse de risques à signer par les parties.

Nom de l'étudiant	
Prénom de l'étudiant	
Section	
Niveau	
Numéro de GSM	
Adresse E-mail	
Société/Institution/... où le stage se déroulera	
Adresse complète de la société qui accueille le stagiaire	Rue/Av/..... Code postal.....Commune..... N° de téléphone : N° de fax..... Courriel :
Coordonnées du responsable de la société	
Coordonnées du « maître de stage »	
Nom de l'enseignant titulaire du stage	
Objet/sujet du stage	

Avis de l'enseignant titulaire du stage :

.....
.....

Date de la remise de la demande au secrétariat :

Le.....

Cachet EAFC-Uccle

Signature de l'étudiant

